

Mini-Val juillet 2022



2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
819 657-4790 info@val-racine.com www.municipalite.val-racine.qc.ca



3 juillet 2022 : passage des concurrents de CanadaMan/Woman à Val-Racine
Photo : Angèle Rivest

AGENDA JUILLET-AOÛT 2022

24 juillet au 6 août	Vacances de la construction : le bureau municipal sera fermé durant cette période	
9 août	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h dans la salle du Conseil	
15 et 16 août	Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) : voir page 2 pour la répartition des chemins par dates	

SOMMAIRE

Rappel des procédures pour le paiement des taxes	p. 2
Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).....	p. 2
Permis de brulage.....	p. 2
Compost municipal.....	p. 2
Rappel à nos finissants du secondaire	p. 3
Chasse aux trésors « Sur les traces d'Archie Annance ».....	p. 3
Besoins en garde d'enfants.....	p. 3
Les motocyclistes sont invités à la prudence.....	p. 3
Des nouvelles de la RICEMM.....	p.4
Festival St-Zénon-de-Piopolis : spectacle de Reney Ray.....	p.4

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAPPEL DES PROCÉDURES POUR LE PAIEMENT DES TAXES

- Si vous possédez deux propriétés ou plus à Val-Racine (terrain, chalet ou résidence) :
 - Paiement par chèque : veuillez l'indiquer sur celui-ci la répartition des montants par propriété ou nous fournir les coupons de paiement avec le chèque.
 - Paiement sur le site en ligne de votre institution bancaire : veuillez effectuer un paiement par matricule (= les 10 chiffres indiqués sur votre compte de taxes) et associer le bon numéro de matricule à la bonne propriété.
- Matricules inactifs ou désuets : au moment du paiement, vérifier sur votre relevé de taxes le plus récent si le matricule a été modifié et dans ce cas, effectuer le changement du matricule sur votre site bancaire en ligne. Cela nous évitera bien des inconvénients!
- Paiements par virement interac : n'oubliez pas de nous fournir votre réponse secrète **en même temps que le virement**. La réponse doit être en un seul mot, toute en minuscules et sans accent. Si le nom du ou de la propriétaire est différent du vôtre, merci de nous indiquer le matricule ou le lot de la propriété. La municipalité a reçu un virement récemment mais nous n'avons pas pu l'accepter puisque le propriétaire a omis de nous fournir la réponse secrète!

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



15 août	16 août		
Chemin de la Montagne	11 ^e rang	Chemin de Franceville	Chemin de la Butte
Route Chesham	Chemin de la Forêt-Enchantée	Chemin de Piopolis	Chemin Doyon
	Chemin du Soleil-Levant	Chemin Saint-Léon	Rang de la Colonie
	Chemin Au Bois-Dormant	Rang des Haricots	

Vous devrez déposer vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries, et avant 7 h 30 le matin de la collecte dans votre chemin.

Pour tous les autres détails concernant les produits acceptés et l'identification de vos RDD, veuillez consulter le : <https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/collectes/#RDD>



PERMIS DE BRULAGE

Pour tout feu de brûlage d'un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, vous devez en tout temps demander un permis qui sera vous émis gratuitement. Au préalable, vérifiez l'indice de danger et les restrictions s'il y a lieu de la SOPFEU en plus de tenir compte des conditions climatiques (vents, etc.).

Durant les heures d'ouverture du bureau municipal, merci de nous contacter au bureau au **819 657-4790**, soit du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le jeudi de 8h30 à 12 et de 13h à 15h. Vous pouvez contacter le conseiller municipal M. Serge Delongchamp **seulement lorsque le bureau est fermé** (du vendredi au dimanche inclusivement) au **819 657-4402**.

COMPOST MUNICIPAL

Dans la cour du garage municipal, vous avez accès à du compost gratuit, que vous devez charger et transporter vous-même. Vous pouvez utiliser ce compost à USAGE RESTREINT pour vos fleurs décoratives, arbres et pelouse mais pas dans votre potager, ni vos arbres fruitiers et fleurs comestibles.



RAPPEL À NOS FINISSANTS DU SECONDAIRE



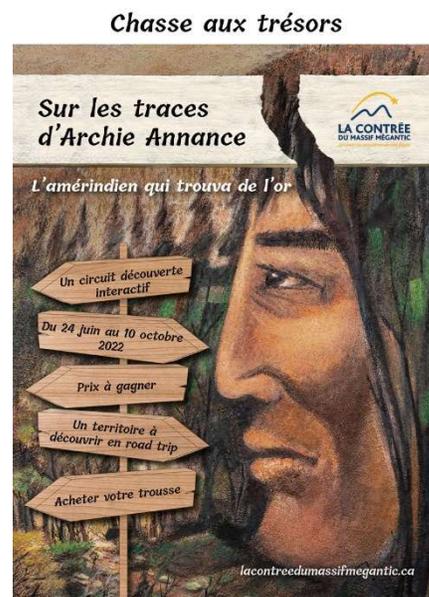
Si tu viens de compléter ton secondaire 5 cette année, tu es admissible à une bourse de 100 \$ octroyée par la Municipalité de Val-Racine. Pour obtenir cette bourse, tu n'as qu'à nous envoyer une preuve de ta diplomation à la municipalité.

CHASSE AUX TRÉSORS « SUR LES TRACES D'ARCHIE ANNANCE »

La Contrée du Massif Mégantic vous invite à participer à nouveau cette année à ce circuit interactif où votre sens de l'observation sera de mise. Pour suivre les traces d'Archie Annance, vous pouvez vous procurer la trousse au prix de 25 \$ au bureau d'information du **Mini Compostelle Mégantic**, situé dans le centre communautaire de Val-Racine (le prix est de 29,99 \$ si acheté en ligne).

Jusqu'au 10 octobre, vivez l'expérience seul, en famille ou entre amis, au moment de votre choix et à votre rythme. Une aventure amusante, combinant l'imaginaire et les faits historiques à travers les sept villages du Massif Mégantic

<https://lacontreedumassifmegantic.ca/evenements/>



BESOINS EN GARDE D'ENFANTS

Notre équipe municipale a reçu quelques demandes de nos résidentes et résidents qui ont (ou auront bientôt) de jeunes enfants à faire garder dans un avenir rapproché. Puisqu'il n'y a pas de garderies dans la région de Val-Racine et Notre-Dame-des-Bois et pas de places disponibles en ce moment dans les garderies de Lac-Mégantic, nous nous demandons s'il y avait à Val-Racine des personnes intéressées à offrir leurs services en tant que gardiennes/gardiens pour les bambins de notre municipalité.

Dans l'affirmative, veuillez nous contacter au bureau municipal au 819 657-4790.

LES MOTOCYCLISTES SONT INVITÉS À LA PRUDENCE



Les patrouilleurs de la Sûreté du Québec invitent les motocyclistes à redoubler de prudence avec l'arrivée de la saison estivale 2022. À titre d'utilisateur vulnérable de la route, il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement de tous vos équipements, et de bien connaître les différents règlements du Code de la Sécurité Routière. Afin de vous rappeler les bonnes conduites à adopter en cette nouvelle saison, vous trouverez dans les



liens ci-dessous les quelques règles de sécurité à suivre lors de vos sorties à cyclomoteur en ce qui a trait aux :

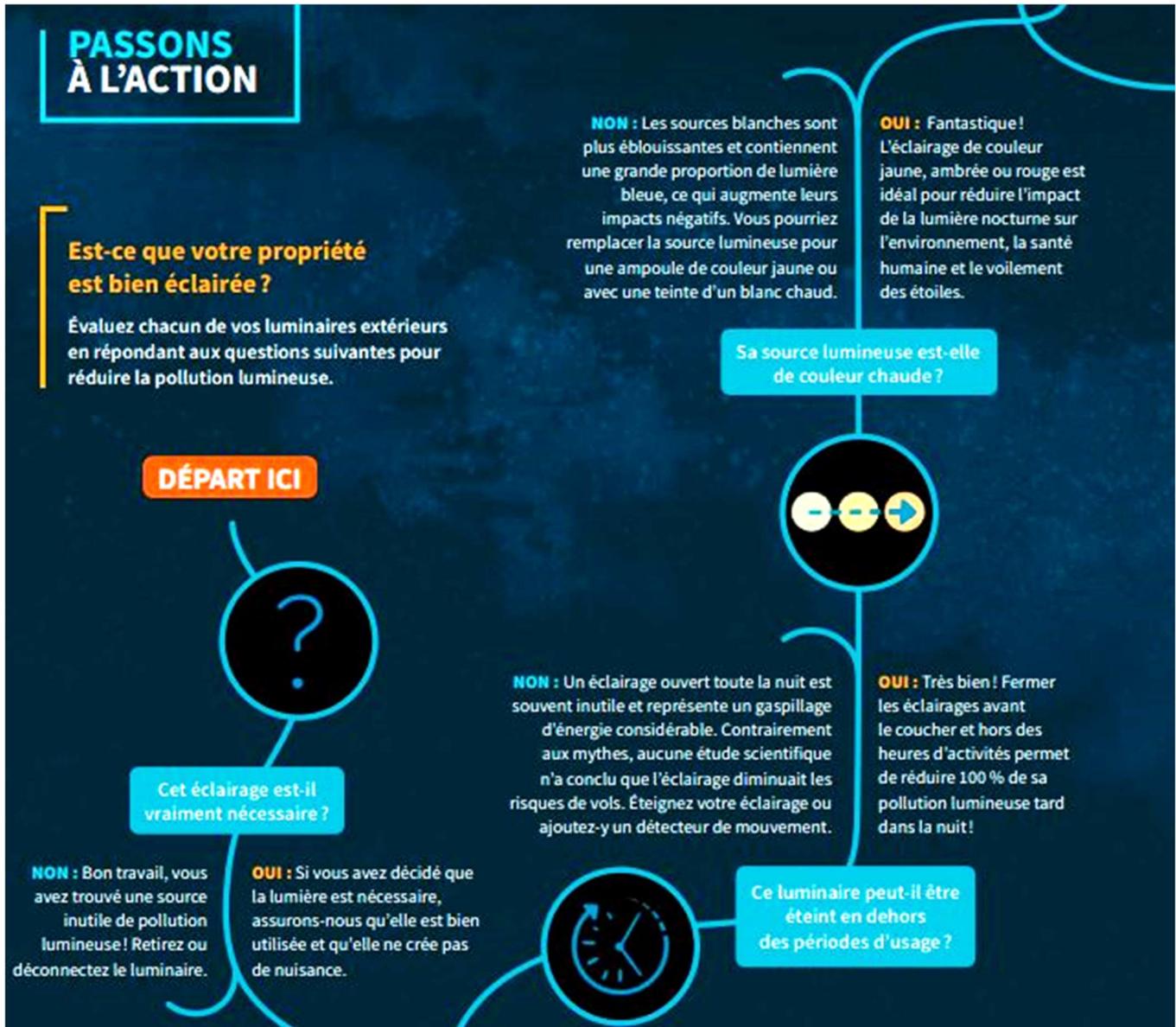
- déplacements près des intersections
- la visibilité
- la circulation en groupe
- les manœuvres interdites
- le transport de passagers
- le stationnement
- le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur :

www.saaq.gouv.qc.ca/secureite-routiere/moyens-deplacement/moto/

Règles de circulation spécifiques aux motocyclettes et cyclomoteurs - Transports Québec (gouv.qc.ca)

DES NOUVELLES DE LA RICEMM

La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic vient de publier son Guide de l'éclairage que vous pouvez consulter à partir du lien suivant : cieletoilemontmegantic.org/guide La RICEMM vous propose une activité ludique pour vérifier si vous et votre résidence font leur part pour le ciel étoilé. Rendez-vous à la page 30 du Guide ou utilisez l'image dessous, extraite de la page 30 :



De plus, des exemplaires papier du Guide de l'éclairage seront bientôt disponibles à notre bureau municipal.

FESTIVAL SAINT-ZÉNON-DE-PIOPOLIS
Présentateur officiel Hydro Québec

RENEY RAY
Concert extérieur au Parc du Croissant de Lune
Devant le 249 rang des Grèves

Vendredi 29 juillet 20h
Coût: 10\$ payable à l'entrée
(Déplacé à l'église en cas de pluie)

Dimanche 31 juillet de 9h30 à 11h
YOGA ACCOMPAGNÉ DE TROIS MUSICIENS
Parc du croissant de Lune | Gratuit

Partenaire officiel: GALO, Desjardins, MRC, Jean Coutu, Groupe Jean Coutu, plaisir, téch, Hydro Québec, Desjardins, Groupe Jean Coutu, plaisir, téch

PASSEZ UN BEAU MOIS DE JUILLET!